

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

COMMUNE D'ATOK

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DE
MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION

UPPER-NYONG DIVISION

ATOKE COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL TENDER BOARD

D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 0002 /AONO/C-ATOKE/SG/CIPM/2026 DU

23/01/2026 En procédure d'urgence Pour la réalisation de neuf (09) forages équipés d'une pompe à motricité Humaine (PMH) dans certaines localités de la Commune d'Atok (Bigoens, Landa, Akok-maka , Ebodenkou, Ngoemetag I ,Bidjigue I, Mikouague, Souombou, Makok) dans la Commune D'Atok (Lot Unique) Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

Financement : Budget d'Investissement Publics (BIP) – MINÉE Exercice 2026,

1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune D'Atok, lance pour le compte de la Commune D'Atok, un Appel d'Offres National Ouvert, pour **réalisation** de neuf (09) forages équipés d'une pompe à motricité Humaine (PMH) dans certaines localités de la Commune d'Atok (Bigoens, Landa, Akok-maka , Ebodenkou, Ngoemetag I ,Bidjigue I, Mikouague, Souombou, Makok) **dans la Commune D'Atok, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.** Les prestations à exécuter sont reparties dans neuf (09)localités et indiquées à l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) joint au Dossier d'Appel d'Offres. Les montant prévisionnel TTC se présente comme ci-après :

N° Lot	Désignation	Montant prévisionnel (F CFA TTC)	Imputation
1	Construction de neuf (09) forages équipés d'une pompe à motricité Humaine (PMH) dans certaines localités de la Commune d'Atok (Bigoens, Landa, Akok-maka , Ebodenkou, Ngoemetag I ,Bidjigue I, Mikouague, Souombou, Makok)	75 500 000	

2 - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux et les prestations objet du présent marché sont définis dans le cadre du devis quantitatif et estimatif des travaux et dans le CCTP.

3 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de condition à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux de forages et batiments sur l'étendue du territoire national.

4 - FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics (BIP) – MINEE Exercice 2026,

Lignes

5 - ACQUISITION du Dossier d'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des Services du Secrétariat Général de la Commune d'Atok Tél : 696 783 764, sur présentation d'une quittance attestant le versement au trésor public, (**dans la Recette Municipale de la Commune d'Atok**), **d'une somme non remboursable de Cent mille (100 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier et destinée équitablement au profit des Communes dont les lots sont sollicités. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, le soumissionnaire devra se faire enregistrer auprès des Services du Secrétariat Général de la Commune d'Atok, en indiquant son adresse complète (boîte postale, numéro de téléphone, fax).

6 - CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (GARANTIE DE SOUMISSION)

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt jours (120) jours** et d'un montant de **1% du coût prévisionnel** du lot solliciter soit **Sept cent cinquante-cinq mille (755 000) FCFA TTC** établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans le DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

7 - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, **en sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les Services du Secrétariat Général de la Commune d'Atok Tél : 696 783 764 sise à Atok au plus tard le 19/02/2026 à 10 heures précises, soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 0002 /AONO/C-ATOK/SG/CIPM/2026 DU23/01/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DE NEUF (09) FORAGES EQUIPES D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE D'ATOK (BIGOENS, LANDA, AKOK-MAKA , EBODENKOU, NGOEMETAG I ,BIDJIGUE I, MIKOUAGUE, SOUOMBOU, MAKOK) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST

FINANCEMENT : BIP MINEE EXERCICE 2026

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** à la date initiale de remise des offres.

9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée en un temps (01) par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'Atok, dans la salle des Actes de la Mairie d'Atok, le 19/02/2026 à 11 heures précises.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Cinq (05) mois et comprend les périodes de pluies. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

1. Pièces administratives :

- a. Absence de la Caution de soumission ;
- b. Pièce falsifiée ou non conforme après le délai de 48H réglementaire.
- c. Absence de catégorisation
- d. Absence du récépissé de Caisse de dépôt de consigne

2. Offre technique :

- a. Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b. N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.
- c. Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ou non-conforme ;

3. Offre financière:

- a. Offre financière incomplète ou pièces non conformes ;
- b. Omission dans l'offre financière d'un Sous-Détail d'un prix unitaire quantifié.

12. LES PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- | | |
|---|------------------------|
| 1. Chiffres d'affaire | (02 critère) ; |
| 2. Personnel d'encadrement | (08 critères) ; |
| 3. Moyens matériels | (07 critères) ; |
| 4. Expérience de l'Entreprise | (02 critères) ; |
| 5. Methodologie d'execution des travaux | (05 critères) ; |
| 6. Présentation générale de l'offre | (05 critère) ; |
| 7. Attestation de solvabilité financière de six million huit-cent mille (6 800 000) (01 critère) , devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances | |

Seules les offres techniques ayant obtenu une note au moins égale à 70 % soit « (21) critères 30 » seront retenues pour la suite de la procédure.

Les copies de diplômes du personnel principal devront être certifiées par une autorité compétente.

De manière détaillée, ces critères comportent les rubriques indiquées dans le DAO.

13. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maitre d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général ou au Service Technique de la Commune d'Atok. Tél: 655 33 69 20

Atok, le 23/01/2026

AMPLIATIONS

- PREFET/HN
- ARMP ;
- SOPECAM ;
- Pdt/CIPM-ATOK ;
- AFFICHAGE ;
- ARCHIVES ;
- CHRONO.

